



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

**DIRECTION GÉNÉRALE DE  
LA POLICE NATIONALE**

**DIRECTION CENTRALE  
DE LA  
POLICE JUDICIAIRE**

PV n° 10-00004/ 44

AFFAIRE CONTRE :

X...

corruption

**OBJET :**

Constatations sur le **SCELLE  
DCNS/M/APPERT/UN**

# PROCES - VERBAL

190

L' An deux mil onze, -----  
Le cinq janvier -----

Nous, **Arnaud RYCKEWAERT**  
Brigadier Chef de Police

en fonction à la  
Direction Centrale de la Police Judiciaire  
Sous - Direction de Lutte contre la  
Criminalité Organisée et la Délinquance Financière  
Division Nationale d' Investigations Financières

---Officier de Police Judiciaire en résidence au Ministère de l'Intérieur 11, rue des Saussaies 75008 PARIS.---  
---Étant au service,---  
---Poursuivant l'enquête préliminaire N° P 09 341 9202/4 délivrée par Monsieur Nicolas HEITZ, Vice Procureur au Parquet de Paris, en date du 28/12/2009.-----  
---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale-----  
---Procédons aux constatations du **SCELLE DCNS/M/APPERT/UN** contenant différents documents listés comme suit, saisis dans le bureau de Monsieur Monsieur APPERT le 26/05/2010.-----  
---**Cotes 1 à 253** : un contrat, rédigé en anglais, de maintenance et de formation n° KP/PERO-2/A/02/2002/DE entre le Gouvernement de la Malaisie et DCN International SA, daté du 28/12/2002 et dénommé « contrat OUESSANT ».----  
---Dont acte,-----

